



caue

COMMUNE DE ...

BIODIVERSITÉ - TRAME VERTE ET BLEUE

Réflexions préalables à l'élaboration d'un cahier des charges de révision de POS en PLU



Responsable : Prénom Nom

Réalisation : Prénom Nom *pilote*
Prénom Nom *architecte*
Prénom Nom *graphiste*
Prénom Nom *graphiste*
Prénom Nom *urbaniste*
Prénom Nom *etc.*

S O M M A I R E

Les enjeux de préservation de la biodiversité	4
Les grandes orientations politiques pour la biodiversité	6
Une évolution d'approche	7
Les continuités écologiques	8
Les différentes échelles à intégrer	9
La méthodologie	11
La traduction de la TVB dans le PLU	12
Un exemple à travers le PLU de Montélier	13
Les perspectives pour le PLU de Xxxxxxx	14

LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



BIODIVERSITÉ

Diversité biologique

*Diversité du monde vivant.
Ensemble des espèces (animaux,
plantes), des micro-organismes,
des écosystèmes et leurs
interactions.*

MENACES

- La surexploitation des ressources (eau, forêt, etc.)
- L'agriculture intensive
- Les pollutions
- L'effet de serre et le réchauffement climatique
- L'urbanisation et les grandes infrastructures

> *Risques de fragmentation, d'isolement, de disparition des habitats et des espèces*

1,9 millions d'espèces
connues,
entre 10 et 100 millions
à découvrir...

Accélération du rythme
d'extinction :
1 000 à 10 000 fois

Disparition de 50% des
zones humides en 30 ans

LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Les espèces sont uniques, irremplaçables et interdépendantes
- Éviter que les générations futures ne soient pénalisées *cf. Rapport Brundtland (1987)*
- La biodiversité assure de nombreux services => «services écosystémiques»

APPROVISIONNEMENT

Production de biens que nous consommons et nécessaires à l'activité économique

- Nourriture (terres agricoles)
- Eau potable
- Matière première (bois, cuir, etc)
- Soins (origine végétale de la plupart des médicaments)
- Transport fluvial
- Pollinisation...



RÉGULATION

- Qualité de l'air
- Epuration de l'eau et absorption des eaux pluviales
- Gestion des risques naturels (crues, coulée de boue, érosion...)
- Régulation locale du climat (îlot de fraîcheur, atténuation des effets de sécheresse...)



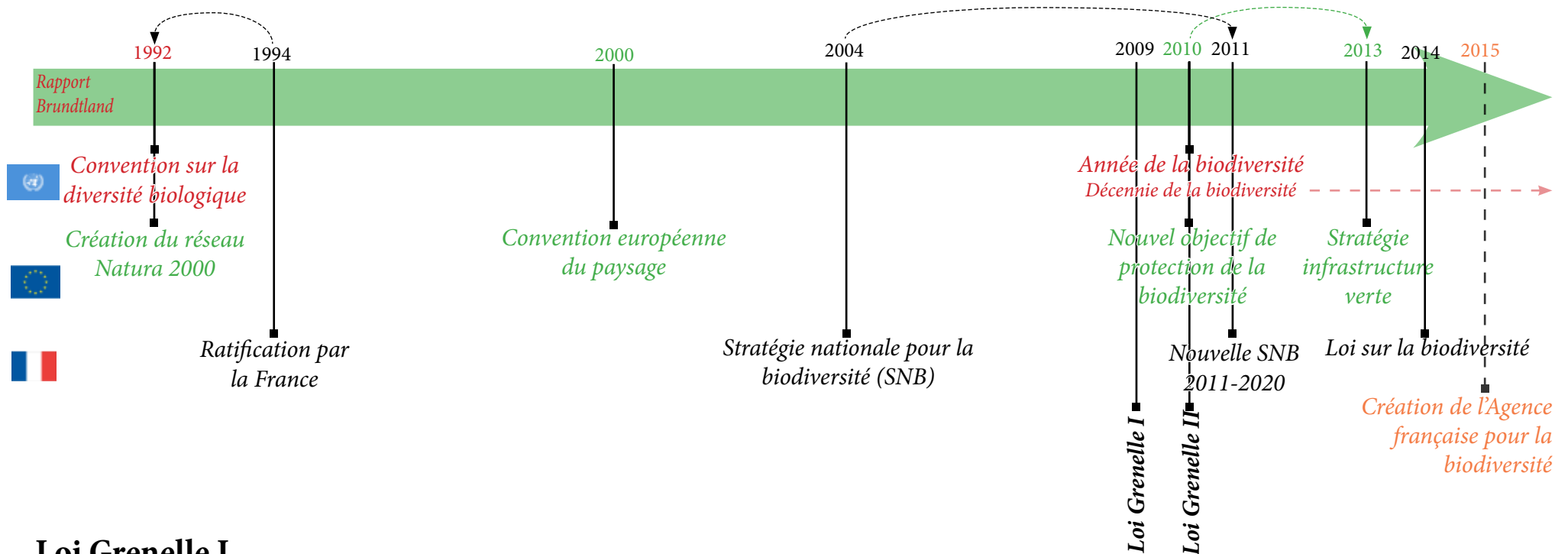
SERVICES SOCIAUX ET CULTURELS

- Loisir de proximité, de rencontre
- Support pour le tourisme, le sport, l'activité de plein air
- Attractivité et qualité paysagère
- Identité, imaginaire



La biodiversité est donc vitale. Sa préservation est primordiale...

LES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES POUR LA BIODIVERSITÉ



Loi Grenelle I

> Modification de l'article L.110 du code de l'Urbanisme : préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques

Loi Grenelle II

> Introduction de la Trame Verte et Bleue dans le code de l'environnement (*article L.371-1 et suivants*)

> Introduction des continuités écologiques dans le code de l'urbanisme (*article L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants*)

UNE ÉVOLUTION D'APPROCHE

D'une logique de conservation des espaces et des espèces

> Approche patrimoniale

- Outils de connaissance : **les ZNIEFF**
(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)
- **Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope**
Ex : les Freydières de la Drôme
- **Les réserves naturelles**
Ex : Les Ramières du Val de Drôme et les Hauts Plateaux du Vercors
- **Les Zones Natura 2000**
24 sites en Drôme
- **Les Parcs Naturels Régionaux**
Vercors et Baronnies Provençales
- **Les Espaces Naturels Sensibles**
19 sites dont 9 appartiennent au Département de la Drôme



à une logique de préservation de réseaux écologiques

> Approche fonctionnelle

- Avec la constitution de réseaux pour relier les espaces entre eux et favoriser la dispersion des espèces
- La Trame Verte et Bleue : des corridors ou continuités écologiques reliant des réservoirs de biodiversité

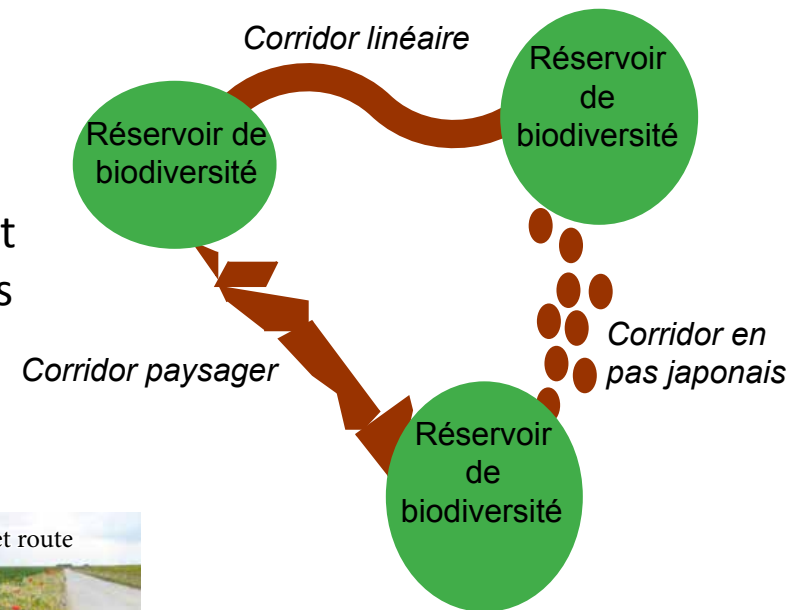
LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Constat : perte de biodiversité remarquable mais aussi ordinaire, disparition d'espèces
Dégradation et fragmentation des milieux en raison, notamment, de l'expansion rapide des villes et des infrastructures de transport*

La Trame Verte et Bleue :

Un réseau de continuités écologiques pour favoriser la circulation des espèces animales et végétales en préservant et rétablissant des voies de circulation entre les espaces naturels terrestres et aquatiques

**Intérêt de la biodiversité ordinaire*



LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES À INTÉGRER

- Au niveau national

Les orientations nationales, adoptées par décret en Conseil d'Etat en application des lois Grenelle de l'environnement, définissent les enjeux nationaux et transfrontaliers.



Continuités écologiques d'importance nationale de milieux ouverts thermophiles



Continuités écologiques d'importance nationale de milieux boisés



Voies de migration de l'avifaune d'importance nationale

- Au niveau régional

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : diagnostic du territoire, analyse des enjeux, atlas cartographique, plan d'actions.

SRCE Rhône-Alpes adopté le 19/06/2014

Échelle cartographique
du SRCE : 1/100 000^e



Synthèse des continuités écologiques d'importance régionale et nationale



Localisation des secteurs prioritaires d'intervention vis-à-vis de la Trame verte et bleue

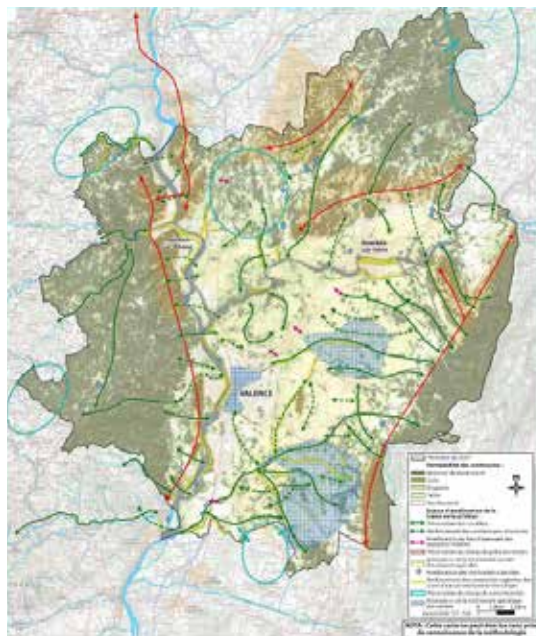
LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES À INTÉGRER

- Au niveau intercommunal

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) prévient les menaces sur la biodiversité en agissant sur la consommation d'espaces, la banalisation des milieux et des paysages, la fragmentation des milieux.

Il favorise la préservation de la biodiversité en participant à la protection ou à la remise en bon état de continuités écologiques.

Échelle cartographique
du SCOT : 1/50 000^e

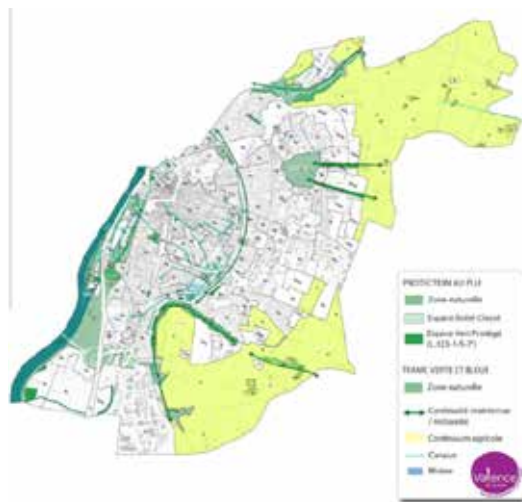


Les corridors écologiques potentiels (source : Soberco Environnement, 2014 - *Rapport de présentation du SCOT Grand Rovaltain*)
projet arrêté le 12/02/2014

- Au niveau communal

Le PLU permet d'identifier à l'échelle parcellaire les espaces et éléments constituant la TVB, de définir les règles qui vont s'appliquer sur ces différents espaces et éléments afin de préserver ou de remettre en bon état les continuités écologiques.

Échelle cartographique
du PLU : 1/20 000^e à 1/5 000^e



Trame Verte et Bleue, orientation d'aménagement et de programmation - *PLU de Valence approuvé le 16/12/2013*

LA MÉTHODOLOGIE

Le Bureau d'Études peut solliciter des personnes ou associations ressources (naturalistes, scientifiques) pour affiner la connaissance du territoire.

IDENTIFICATION ET CARACTÉRISATION DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Espaces protégés, inventoriés
Sites à préserver d'intérêt spécifique
Nature remarquable, nature ordinaire

DÉTERMINATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Ripisylves, cours d'eau, chemins, lisières,
haies, alignements d'arbres, etc.

IDENTIFICATION DES OBSTACLES ET POSSIBILITÉS DE FRANCHISSEMENT

Routes, bâti, clôtures
Seuils de rivière...

CROISEMENT AVEC D'AUTRES PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES

Démographie, activité économique, etc.

> Concilier conservation de la nature et
développement du territoire

LA TRADUCTION DE LA TVB DANS LE PLU

CONCERTATION (habitants, associations locales, associations naturalistes...)

Rapport de présentation
Diagnostic, État initial de l'environnement

Identification des réservoirs de biodiversité, définition des corridors écologiques
Identification des continuités écologiques
Justification des choix retenus
Évaluation des incidences

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de **protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques**

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Orientations sur les plantations à conserver ou créer, principes de tracés de voies nouvelles, conservation d'un espace naturel dans un secteur à urbaniser pour faire la liaison avec les réservoirs de biodiversité environnants, limitations des clôtures, etc.

Règlement et documents graphiques
(zonages indicés..)

Identification et protection des éléments liés à la TVB (Art. L123-1-5.7)

Emplacements réservés (Art. L123-1-5.8)

Protection de terrains cultivés
(Art. L123-1-5.9)

Espaces Boisés Classés (Art. L130)

numéros d'articles à revoir

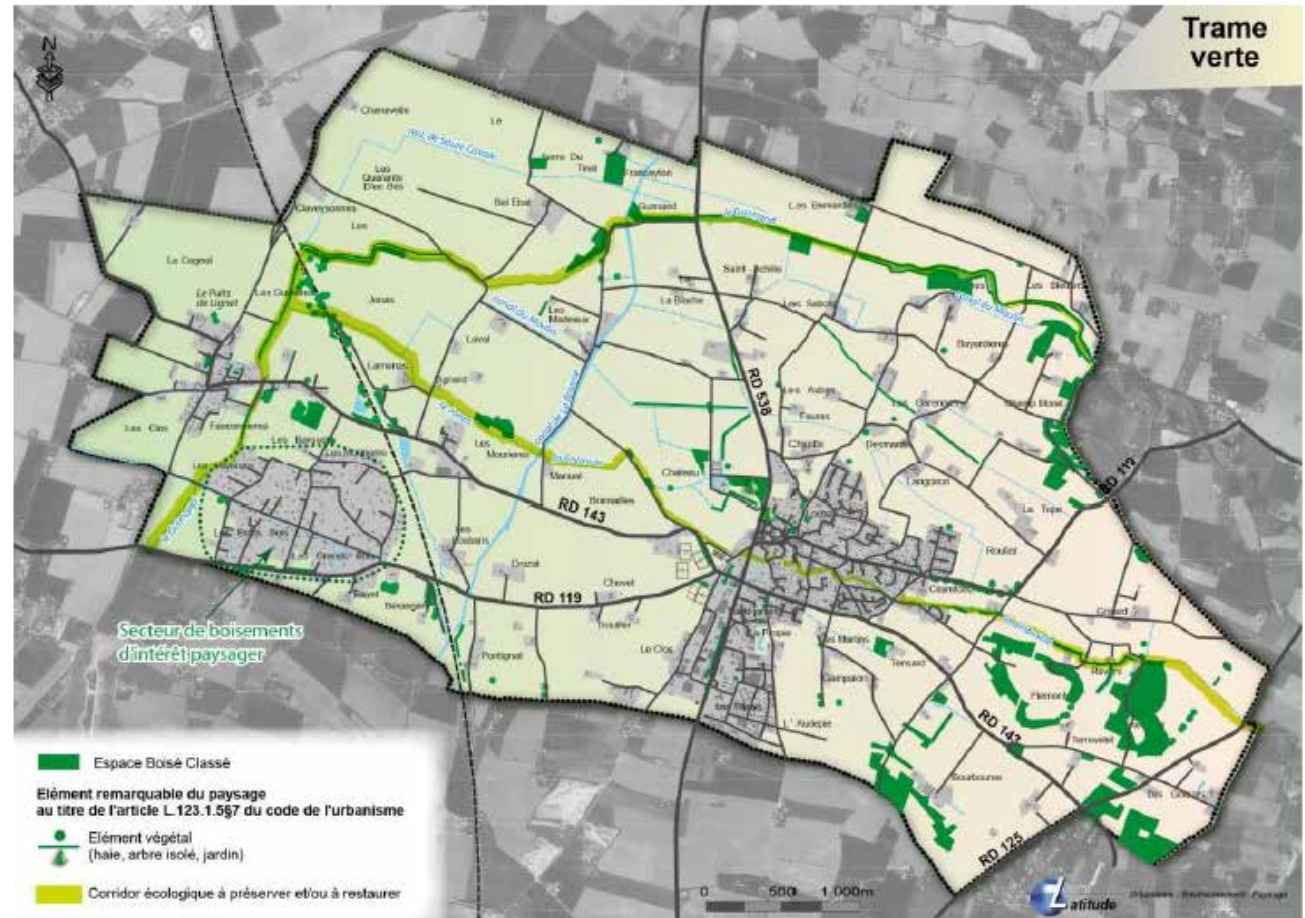


UN EXEMPLE À TRAVERS LE PLU DE MONTÉLIER

PLU approuvé le 16/09/2013

Identification d'une trame verte villageoise :

- Parcs et allées publics
- Alignements ou arbres de l'espace public
- Parcs privés perceptibles depuis l'espace public
- Végétation accompagnant le cours d'eau de la Limaçole
- Petits massifs et végétations ponctuelles (quartiers anciens du bourg et de Fauconnières)



↑ Les principales trames vertes et éléments identifiés (rapport de présentation)

LES PERSPECTIVES POUR LE PLU DE XXXXXXXX



caue

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme

44 rue Faventines

Accueil public : place Jean Collombet

BP 1022 - 26010 Valence Cedex

tél. 04 75 79 04 03 - fax. 04 75 79 04 17

caue@dromenet.org

<http://caue.dromenet.org>